AMAP de la Goutte d'Eau

AMAP DE LA GOUTTE D'EAU CONTRAT terrines et rillettes 2024

Page « information » à conserver par le consommateur

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

1- L'association a pour objet :

- de maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes de proximité, pratiquant une <u>agriculture paysanne et durable</u>, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
 - de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
 - de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

.Cliquez pour en savoir plus sur le <u>livret d'accueil de l'AMAP.</u>

<u>2- L'adhésion annuelle</u> de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association.

Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau et <u>bulletin d'adhésion</u> à *Bernadette Faligant, 33 rue de l'Ormeau, 49630 Corné*

- 3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.
- 4- Période d'essai : le premier mois sert de période d'essai, à la fin de laquelle il est possible de résilier le contrat.
- 5- Résiliation : Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du conseil collégial.
- 6- Lieu et jour de distribution : le jeudi à 18h30 sur le terrain en face du camping.

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour chaque contrat.

<u>Défaut d'engagement</u> : le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non.

En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et leurs contrats sont disponibles sur le site internet http://amap.delagouttedeau.free.fr/



et effiloché de poule confit au piment d'Espelette

La ferme des Durand de Cheviré Le Rouge vous propose un contrat terrines et rillettes

Après 1 an et demi de bons et loyaux services, une partie des poules de la ferme est transformée en terrines et rillettes.

Les pots proposés font 180g.

Les rillettes de poules au prix de 6 euros sont 100 % volaille :viande de poule et graisse de canard, sel de Guérande poivre noir thym laurier.

Les terrines « effiloché de poule confit au piment d'Espelette » au prix de 6,20 euros sont composées de viande de poule et graisse de canard sel de guérande laurier thym et piment d'Espelette.

A partir de janvier un contrat de 4 livraisons vous est proposé pour l'année : en mars, juin septembre et décembre. Livraison le premier jeudi du mois

remplissez le contrat ci joint et remettez le à Christine Durand ou Françoise Le Camus tutrice du contrat rillettes et terrines

Françoise Le Camus 14 route d'Avalou 49800 Brain sur l'Authion tél : 06 14 44 28 95 Et le consommateur

Nom Prénom: Il est établi un contrat

« terrines »

Téléphone: Entre : le producteur :

Ferme des Durand Cheviré Le Rouge

Mail:

NOMS	m	ars	ju	in	septe	mbre	décei	mbre		
	Rillettes 6€	effiloché 6,20€	Rillettes 6€	effiloché 6,20€	Rillettes 6€	Effiloché 6,20€	Rillettes 6€		Nombre total de pots de rillettes	Nombre total d'effiloché
Quantité de pots										

A imprimer en deux exemplaires pour le tuteur et le producteur livraison les premiers jeudis de mars, juin septembre et décembre

Total dû		
	x 6=	x 6,20 =
Total		
rillettes		
et		
terrines		

Ci joint en règlement un chèque de :ou	chèques de
signature du consommateur :	signature du producteur :